

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 24/02/2026

DECISION N° 20260224_B_022

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX,
Yves BOMPUIS, Christine BONNEFOY,

Était excusée représentée : Nathalie JOLIVET : Pouvoir
donné à M. VIAL

Étaient excusés : Patrick Bruno MARCON, Martine GINET

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20250218_D_006 du Conseil Communautaire du
18 février 2025 portant sur les délégations du Conseil Communautaire
au Bureau et au Président,

Commission : Développement Economique :

**Objet : Hôtel d'Entreprises de Saint Just Malmont : Renouvellement de la convention
d'occupation précaire (bail) à passer avec la Société ROUSSON**

Le Bureau,

N° 20260224_B_022.

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve le renouvellement de la convention d'occupation précaire
(bail) à la Pépinière d'entreprises de St Just Malmont à passer avec la
Société ROUSSON, dont le siège est Hôtel d'entreprises ZA La Font du
Loup à St Just Malmont (43240), aux conditions suivantes :
 - Module : 4 de 16,5 m² et 5 de 60,56 m² soit 77,06 m²
 - Durée : 12 mois
 - Loyer : 595,67 € HT
 - Charges mensuelles HT : 244,40 € HT
 - Loyer chargé : 840,07 € HT
 - Prise d'effet : 1er mars 2026 jusqu'au 28 février 2027(Révision du loyer : Le loyer et les charges mensuelles diverses liées au
ménage, entretien des espaces verts, maintenance diverse, seront
révisés le 1er janvier de chaque année selon l'indice des loyers des
activités tertiaires (ILAT) du 3^e trimestre de l'exercice précédent).
- et autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 24 février 2026

Le Président

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20260224-20260224_B_022-AU
Reçu le 02/03/2026